

Les commis-
saires rece-
vront copies
des statuts.

XXXV. Tout commissaire nommé en vertu du présent acte aura droit d'en recevoir une copie imprimée, dans les langues française et anglaise, laquelle lui sera transmise, de la manière voulue par la loi, pour la distribution des actes imprimés de la législature.

CÉDULE No. 1.

Formule d'assignation.

Province du Canada, }
District de } Dans la cour de comté pour le comté de

A. A. B., de (*sa résidence*), dans le dit district, charpentier (*ou suivant le cas*), Salut :

Il vous est enjoint par le présent de payer à C. D., de (*sa résidence*), épicier (*ou suivant le cas*), la somme de _____ courant, qu'il vous demande, comme lui étant due pour (*spécifiez brièvement la cause de l'action*), et vous restant à payer, avec ses frais; ou de comparaître devant cette cour, en la maison de _____ dans la dite paroisse (*township, etc., selon le cas*) de _____ à _____ heures midi le jour de _____ prochain (*ou courant*), pour répondre à la demande du dit C. D.; autrement jugement pourra être rendu contre vous par défaut.

Donné sous mon seing et le sceau de la dite cour, ce _____ jour de _____ dans l'année de Notre Seigneur, 18 _____

(L. S.)

E. F.,

L'un des commissaires de la dite cour de comté.

CÉDULE No. 2.

Formule de Subpœna.

Province du Canada, }
District de } Dans la cour de comté pour le comté de

A

Il vous est par le présent ordonné de laisser de côté toutes affaires et excuses, et de comparaître, vous et chacun de vous en personne, devant cette cour, en la maison de _____ dans la paroisse de _____, le _____ jour de _____ à _____ heures midi, pour là et alors rendre témoignage sur toutes et chacune les choses que vous, ou chacun de vous, pourriez connaître dans une cause pendante devant cette cour, entre _____ demandeur, et _____ défendeur. (*Si le témoin doit apporter avec lui quelque papier ou chose, spécifiez-le.*) Ce que vous ou chacun de vous n'omettrez pas, sous les peines de droit.

Donné sous mon seing et le sceau de la dite cour, ce _____ jour de _____ 18 _____

(L. S.)

E. F.,

L'un des commissaires de la dite cour de comté.